



Envoyé en préfecture le 08/03/2024
Reçu en préfecture le 08/03/2024
Publié le 17/4/24
ID : 048-200069151-20240307-DELIB_2024_032-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 07 mars 2024 à 18 heures

Date de Convocation 29 février 2024

<p>Membres en exercice : 35</p> <p>Présents : 19 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille Vingt-quatre et le 07 mars, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, François ROUYEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Vincent PRATLONG, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Bdeia AMATUZZI pouvoir à Alain ARGILIER, Damien ARMAND pouvoir à Serge GRASSET, Martine BOURGADE pouvoir à Flore THEROND, Michel CAPONI pouvoir à Claudie MARTIN-PASCAL, Marie-Thérèse CHAPELLE pouvoir à Gérard PÉDRINI, Sébastien MOREAU pouvoir à Pierre HERRGOTT, Roselyne PRADEILLES pouvoir à Sylvette HUGUET, Bernard RIEU pouvoir à Christian ALBARIC, Gisèle ROSSETTI pouvoir à Serge VEDRINES,</p> <p>Excusés : René JEANJEAN, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Daniel REBOUL, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
---	--

Secrétaire de séance : Madame Claudie MARTIN-PASCAL

DELIB-2024-032 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET ANNEXE GENETTE VERTE

Le Conseil communautaire,

APRÈS avoir approuvé le Compte de Gestion 2023,

CONSIDÉRANT les grands équilibres du Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Genette Verte qui se présentent comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	163 580,00	158 113,55
012 - CHARGES DE PERSONNEL	156 818,86	155 901,48
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 000,00	6 600,00
66 - CHARGES FINANCIERES	1 101,71	925,13
67- CHARGES SPECIFIQUES	-	-
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 972,43	66 972,43
Total dépenses de fonctionnement	395 473,00	388 512,59

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
002- Résultat de fonctionnement reporté	2 547,88	2 547,88
70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTE	17 000,00	19 064,00
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	374 597,65	358 089,12
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	10 409,67
042- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 327,47	1 327,47
Total recettes de fonctionnement	395 473,00	391 438,14

2. SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000,00	2 686,91	
1001- REHABILITATION GENETTE VERTE	149 263,20	1 372,69	763,20
1002- MATERIEL	21 342,83	9 941,21	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 327,47	1 327,47	
041- Opérations patrimoniales	-	-	
Total dépenses d'investissement	175 933,50	15 328,28	763,20

Chapitre	Budget 2023	CA 2023
001 - Solde d'exécution sect° d'investissement	104 830,50	104 830,50
10 - Dotations, fonds divers et réserves	4 130,57	492,44
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 972,43	66 972,43
041- Opérations patrimoniales	-	-
Total recettes d'investissement	175 933,50	172 295,37

3. RÉSULTAT

De ce fait, le résultat brut global 2023 du Budget annexe de la Genette Verte est de + 159 892,64 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de + 159 129,44 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2024.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante :

Budget annexe Genette verte	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture CA 2023	Résultat des RAR 2023	Résultat net
Investissement	104 830,50		52 136,59	156 967,09	- 763,20	156 203,89
Fonctionnement	2 547,88	-	377,67	2 925,55		2 925,55
Total	107 378,38		52 514,26	159 892,64	- 763,20	159 129,44

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré, et l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du Budget annexe de la Genette Verte ;

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Comptable Public relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser ;

VOTE ET ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

DONNE acte de la présentation des états annexes obligatoires ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

La Vice-Présidente,
Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
Claudie MARTIN-PASCAL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Claudie Martin-Pascal".

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
« Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

